AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 127 d'Avril 1971 6 avril 1971

VIGNE

VERS GRIS - Dans les zones (nord Beaujolais notamment) où les chenilles de noctuelles ont encore pu être observées l'an dernier, effectuer dès après le débourrement, soit une pulvérisation ou un poudrage des ceps et du sol à leur pied, soit un épandage de granulés ou d'appâts. On utilisera un des produits suivants: lindane, toxaphène, chlordane (ou dieldrine sous forme de granulés).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - a) sur pommier le risque de contaminations est encore pratiquement nul en toutes régions.

b) sur poirier, étendre le traitement aux régions où le stade C3 n'était pas encore atteint. D'autre part il devra être renouvelé soit après une forte précipitation, soit 15 à 10 jours après la première application suivant la rapidité de la croissance.

On profitera de ce traitement pour lutter contre les psylles par adjonction d'un insecticide approprié.

MONILIA DE L'ABRICOTIER ET DU CERISIER - Il convient de prévoir un traitement après la floraison au cas où celle-ci serait précédée ou accompagnée d'une période pluvieuse.

OIDIUM DU POMMIER - Sur les plantations sensibles à cette maladie, principalement dans les vergers abrités ou de faible écartement, les traitements chimiques devront débuter dès les prochains jours. Dans la mesure où l'étendue du verger le permet, la destruction des premières pousses oïdiées peut avoir un effet limitant appréciable.

HOPLOCAMPE DU POIRIER ET DU PRUNIER - Sur les quelques foyers où ces ravageurs sévissent encore dans la vallée du Rhône, exécuter un traitement dès que la chute des pétales est bien amorcée. Sur poirier, ce traitement pourra éventuellement être combiné avec une application dirigée contre la tavelure.

XYLEBORE - Dans la plus grande partie des régions basses de la Circonscription, les conditions favorables à l'activité de l'insecte ont été réalisées du 31 mars au 2 avril. Dans les autres régions, le traitement peut encore intervenir efficacement.

OIDIUM DU CASSISSIER - Le premier traitement doit être appliqué dès l'éclatement du bourgeon. On utilisera de préférence un soufre, également efficace contre l'érinose dans les secteurs où cette affection est fréquente.

GRANDE CULTURE

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - La protection doit être assurée jusqu'à ce que la plante ait atteint 20cm de haut.

MELIGETHE DU COLZA - Le traitement doit se placer entre le dégagement des inflorescences et l'apparition des premières fleurs. Lorsque l'importance de la pullulation n'est pas évidente, ce traitement peut être supprimé sans risque.

Communiqué du MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Objet: Retrait d'homologation du D.D.T. pour certains de ses usages

Dans le cadre des mesures proposées par Monsieur Bernard PONS, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, la Commission des produits antiparasitaires à usage agricole a examiné, au cours de sa

.../

P105

séances des 3 et 18 février 1971, la situation du D.D.T. dans son contexte mondial.

Elle a tout d'abord constaté qu'un certain nombre des usages pour lesquels ce produit est actuellement homologué sont devenus secondaires parce que ce produit est remplacé par des insecticides plus sélectifs et moins rémanents. Elle a rappelé la position prise par l'Organisation Mondiale de la Santé qui reconnait le caractère indispensable de ce produit pour lutter contre les vecteurs de certaines grandes maladies (malaria, typhus, etc...) mais recommande de limiter ses emplois pour tous les autres usages.

Pour répondre au voeu des organisations internationales et apporter une contribution à la réduction de l'apport annuel de D.D.T. dans le monde, la majorité de la Commission a proposé le retrait de son homologation contre l'Eudémis de la vigne (qui constituait l'un des derniers usages non négligeables de ce produit) bien qu'il n'ait jamais été décelé de traces de D.D.T. dans les vins provenant de vignes traitées avec cet insecticide.

Elle a d'autre part proposé le retrait d'autres homologations à l'exception de celle accordée pour la lutte contre la pyrale du maïs pour laquelle il n'existe pas encore de produit de remplacement satisfaisant.

Les retraits visent le traitement des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pêchers, cerisiers), de la pomme de terre et du colza.

CLIMATOLOGIE

L'HIVER 1970-71 (suite) - Le minimum absolu de -22°4 observé à Lyon-Bron le 6 janvier 1971 a été au cours du siècle écoulé dépassé seulement 7 fois: en décembre 1871, janvier 1881, janvier 1893, février 1929, décembre 1938, janvier 1963 (2 fois).

Quant aux chutes de neige catastrophiques qui ont affecté la vallée du Rhône fin décembre 1970, elles sont tout à fait comparables à celles de début janvier 1918 mais également de début janvier 1941. Ces dernières, continues pendant 2 jours, accompagnées d'un vent de tempête et de températures nettement plus basses (-5° à -8°) qu'en 1918 et 1970 (+1° à -3°), avaient accumulé sur les routes des congères de plusieurs mètres de haut qui n'ont pu être déblayées qu'au bout de plusieurs semaines.

UN MOIS DE MARS EXCEPTIONNEL - Le mois de mars 1971 est remarquable par l'intensité de la période froide du 4 au 8 qui a suffi à classer l'ensemble du mois comme le plus froid du 20ème siècle à ce jour; le record détenu jusque là par mars 1925 a été dépassé de 1°0 à Lyon en 1971. On doit remonter à 1865 pour trouver dans notre région un mois de mars plus froid que celui de 1971 (+2°3 en 1865, +3°1 en 1883, +4°0 en 1925, +3°0 en 1971).

Le minimum de -10°5 le 7 mars 1971, qui constitue le record pour la station de Lyon Bron depuis 1922 (-10°0 le 11 mars 1931) a toutefois été largement dépassé à la fin du 19ème siècle avec, à Lyon-Parc, -12°0 en mars 1890 et -13°5 le 18 mars 1887.

Dans la région Rhône-Alpes, les minima absolu observés au début de mars 1971, s'ils sont moins rigoureux que ceux de début janvier en plaine ou dans les vallées, les dépassent souvent nettement en altitude:

au-dessous de 750m	janvier	mars	au-dessus de 750m	janvier	mars
01- Montagnieu	-22.5	-14.0	69- Les Sauvages	-17.8	-16.4
38- La Tour du Pin	-23.8	-13.9	38- La Gde Chartreuse	-15.5	-17.5
74- Rumilly	-17.4	-13.7	74- Combloux	-19.5	-18.9
73- Ugine	-20.4	-14.8	42- St Genest Malifaux	-15	-17
01- Izernore	-23.2	-19.2	38- St Baudille et Pipet	-22.0	-19.0
26- Montlaur	-24.8	-20.2	07- St Agrève	-16.5	-16.5
69- St Symphorien s/Cse	-21.0	-14.0	26- Forêt de Lente	-21.5	-24.7
74- Groisy	-15.5	-14.5	73- Ste Foy en Tarent.	-15.0	-18.2
73- Lescheraines	-27.0	-20.0	73- Bonneval s/Arc	-22.2	-26.0

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX